

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 26 juin 2006****Présents**

Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Isabelle MARIANI (arrivée à 10h15 procuration à François-Xavier PRIOLLAUD), François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE, Virginie BATTU, Jean-Baptiste PREVOST (départ à 9h30 procuration à Virginie BATTU), Pascal ACHARD, Stanislav KUBACEK, Frédéric BEN HAIM.

Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES, Marie-Louise ANTONI (départ à 10h15 procuration à Michel PEBEREAU), Michel PEBEREAU, René REMOND (départ à 9h50 procuration à Jean-François SIRINELLI), Jean-François SIRINELLI, Annie THOMAS (Départ à 10h00 procuration à Michel PEBEREAU).

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG (procuration à François RACHLINE), Jean-Jacques GABAS (procuration à François RACHLINE), Bruno MAQUART (procuration à Emmanuel GOLDSTEIN).

Coline VINCHON (procuration à Virginie BATTU), Alexandru BARBIERU, Etienne MANGEOT. Jean-Marie ALLIAUME.

Jean-Paul FITOUSSI, Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration à René REMOND).

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Laurent BIGORGNE

Gaëlle COUTANT

Michel GARDETTE

Sylvie CESARINE

Isabelle HOMONT

Nelly ANTOINE

directeur,

directeur des études et de la scolarité,

chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,

directeur des ressources documentaires,

responsable du contrôle de gestion à la direction des études et de la scolarité,

assistante de Laurent BIGORGNE,

représentante du recteur.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Le réseau thématique de recherche avancée. | p. 2 |
| II. | Evolution du tronc commun en master. | p. 7 |
| III. | Introduction du chinois comme épreuve de langues aux examens d'entrée à Sciences Po. | p. 9 |
| IV. | Accord de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications. | p. 9 |
| V. | Bilan de l'aide sociale. | p. 9 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 22 mai 2006. | p. 10 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p.10 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 26 JUNI 2006

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. LE RESEAU THEMATIQUE DE RECHERCHE AVANCEE

a) *Exposé :*

Richard DESCOINGS rappelle qu'il a eu l'occasion à plusieurs reprises d'informer le Conseil sur l'évolution de ce qui est devenu la loi d'avril 2006 sur la recherche. Cette loi comporte plusieurs volets : un volet sur l'évaluation des activités scientifiques, un volet sur la programmation pluri-annuelle et l'effort de l'Etat en matière de recherche et deux volets concernant très directement le remembrement des universités, organismes de recherche et grandes écoles en France. Comme l'avait déjà indiqué Richard Descoings, cette loi introduit deux instruments juridiques. Le premier est celui des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, qui ont vocation, sur une base territoriale, à mutualiser les capacités des universités, des centres de recherche et des grandes écoles qui le souhaitent, et dans un deuxième temps à aller progressivement vers la constitution de grandes universités, notamment dans les régions. Richard Descoings avait cité l'exemple de Lyon, de Grenoble, de Bordeaux ou de Nancy. Chacune de ces villes a plusieurs universités, ce qui ne facilite pas leur lisibilité à l'échelle européenne. L'autre instrument juridique est celui des réseaux thématiques de recherche avancée. Il ne s'agit pas là de procéder à un remembrement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, mais d'inciter des organismes de recherche, des universités et des grandes écoles à placer en commun des forces intellectuelles et financières à travers la constitution de relations de coopération scientifique pour travailler sur une thématique donnée. Sciences Po a beaucoup travaillé avec l'ENS-Ulm, avec l'Institut Pasteur et avec l'Institut national d'Etudes démographiques (INED) pour constituer un projet de réseau thématique de recherche avancée qui serait consacré à ce qui semble être le mieux à l'intersection des disciplines expérimentales et des disciplines de sciences sociales et, à l'intérieur de ces dernières, à l'intersection des différentes disciplines présentes à Sciences Po. D'une certaine manière, le sujet est de savoir comment on gouverne des sociétés qui se complexifient un peu plus tous les jours, dans un monde globalisé alors qu'on ne perçoit pas encore toutes les conséquences et toutes les formes de processus de cette globalisation. Ceci *a fortiori*, lorsque l'on se trouve en Europe, au cœur d'une intégration régionale qui fait prévaloir des règles et des types d'organisation de l'action publique qui ont des conséquences directes sur les résidents, sur les citoyens, sur les entreprises et sur les administrations publiques. La principale originalité de ce projet est donc de faire converger, sur des thématiques communes, des équipes de sciences expérimentales et de sciences sociales. Les quatre établissements participant à ce réseau thématique de recherche avancée ont eux-mêmes de fortes singularités par rapport à l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Ce sont des institutions gouvernées, des institutions où la recherche est une valeur première : c'est le cas pour Sciences Po et c'est évidemment le cas pour l'Institut Pasteur. L'INED est un des grands organismes de recherche en France et les bases de données démographiques sont indispensables pour toutes les sciences sociales. Enfin, l'ENS de la rue d'Ulm a une longue tradition où se retrouvent à la fois des scientifiques et des spécialistes des humanités et des sciences sociales.

En ce qui concerne la question de savoir où en est la procédure, le gouvernement a fait savoir qu'il attendait que lui soient présentés des projets de réseaux thématiques de recherche avancée. Il a rendu publics un certain nombre de critères qui permettront à un jury présidé par le secrétaire général de l'Académie des Sciences de retenir les projets présentés au gouvernement. Parmi ces critères, on trouve le caractère novateur des recherches proposées. Le gouvernement a été très clair sur le fait qu'il

ne s'agit pas pour l'Etat de refinancer des recherches déjà en cours et qui avaient déjà trouvé des financements. Il faut que ces recherches soient novatrices et c'est sans doute de ce point de vue que le réseau thématique de recherche avancée entre Sciences Po et les trois autres institutions a le plus de chances de convaincre. Un autre critère essentiel est la qualité des équipes de recherche qui sont mises à la disposition de ce réseau thématique. Richard Descoings précise que ces équipes ne quitteront pas leurs établissements respectifs. Il s'agit bien d'une mise en réseau d'équipes de recherche, mais il n'y aura pas de transferts d'institution à institution. Le troisième critère est la masse critique. Les équipes de recherche de Sciences Po ont parfois le sentiment de souffrir d'une insuffisance à ce niveau. Richard Descoings précise que la taille critique ne vaut que pondérée par la qualité des équipes. Il est inutile d'aligner des armées d'académiques s'il n'y a pas à la clé production scientifique et production de savoirs. Il reste que, même dans les sciences humaines et sociales, la taille critique compte. Un critère supplémentaire très important est constitué par les connections internationales des membres fondateurs du réseau thématique. L'idée est que pour chaque thématique scientifique retenue, les membres fondateurs puissent constituer le maillon français d'un réseau européen et international. Là encore, les quatre institutions fondatrices en question ont chacune de très nombreuses connections internationales. Si ce réseau est retenu, ce sera pour Sciences Po un tremplin supplémentaire pour développer autour de cette thématique ses relations internationales.

Les propositions de réseau thématique de recherche avancée peuvent parvenir au ministère jusqu'au 15 septembre, mais il a été annoncé par le gouvernement que le jury qu'il a constitué examinerait les projets présentés au fur et à mesure de leur arrivée. Les décisions devraient être prises en octobre et novembre 2006. Les projets retenus feront l'objet d'une dotation budgétaire dont on ne connaît pas à l'avance le montant. C'est par un décret simple que seront créées les fondations de coopération scientifique prévues par la loi pour diriger ces réseaux thématiques. Dans l'esprit des quatre établissements qui se proposent d'être fondateurs, il ne s'agit en aucun cas de créer une superstructure supplémentaire. La fondation sera composée d'un Conseil scientifique, d'un Conseil d'Administration et d'une direction. L'ensemble des services transversaux seront les services transversaux existant déjà dans les établissements fondateurs et l'argent de la recherche ira à la recherche : recrutements de chercheurs sur une base internationale, allocations de recherche, crédits incitatifs pour des programmes. Il ne s'agit pas de financer des services de gestion des ressources humaines, des services financiers ou tout autre organisation administrative transversale. Richard Descoings ajoute qu'en plus des quatre membres fondateurs, sont d'ores et déjà d'accord pour être activement associés au réseau aussi bien le Collège de France que l'université de Poitiers et un certain nombre d'acteurs qui pourront le rejoindre progressivement en fonction de l'état d'avancement de ses projets.

b) Questions et observations :

Annie THOMAS remercie le président et le directeur de leur accueil. Elle trouve ce projet et les trois thèmes qui ont été choisis très intéressants. Mais en ce qui concerne la présentation de la question des normes internationales, à la page 5 du premier document, elle estime que le paragraphe portant sur le développement de ces normes est extrêmement restrictif et évoque plutôt des dangers que des opportunités. En tant que syndicaliste, elle estime que le développement des normes internationales en droit du travail est une avancée réelle et ne constitue pas un danger, mais plutôt une protection pour les salariés d'abord à l'échelle de l'Europe, et ensuite à celle du monde. Les points qui disent que le développement de ces normes résulte de la conscience accrue d'un danger, du constat d'une impuissance et de l'évidence d'un problème lui semblent être très lourds en termes d'attendus et ne reflètent pas réellement ce qu'est la construction de certaines de ces normes, qui correspondent plutôt à une idée de progrès. Le développement de ces normes lui semble aussi devoir être rattaché à la régulation de la mondialisation, terme qu'elle ne retrouve pas dans l'énoncé et qui semble manquer. Par ailleurs, elle a une remarque de forme concernant le document sur le programme de recherche n°3, « Population et enjeux démographiques contemporains ». Un des sujets d'études évoqué à la page 10 est le marché matrimonial de l'immigration. Elle suppose que c'est un terme démographique correct, mais pense que si on remet ce terme dans le débat public et politique, il pourrait y avoir là un certain nombre d'idées allant à l'encontre de ce que souhaite accomplir ce programme. Elle estime que le terme « marché matrimonial de l'immigration » révèle davantage de problèmes et induit

immédiatement une lecture de cette question qui peut être choquante pour certaines personnes et qui peut être utilisée par certains hommes politiques.

Jean-Baptiste PREVOST remercie le directeur pour la priorité qu'il accorde à la recherche à Sciences Po dans son nouveau mandat, mais aussi pour le débat d'aujourd'hui. Il ne reviendra pas sur le débat que l'on a déjà pu avoir et sur les critiques de l'UNEF et d'une écrasante majorité de la communauté scientifique contre le pacte recherche et notamment contre la restructuration de la carte universitaire et de la carte de la recherche en France. Par le biais de l'ANR et des financements sur projets, et par le biais des nouvelles structures juridiques comme les fondations de coopération scientifique et les OPCS, cette restructuration va contribuer à une mise en concurrence des laboratoires et des personnels et à une soumission grandissante de pans entiers de la recherche aux intérêts privés, ce qui pose problème en termes de maintien de certaines disciplines et thématiques de recherche considérées comme non rentables. Il tient cependant à souligner les aspects positifs du projet de réseau thématique de recherche avancée : un réel souci de pluridisciplinarité dans la thématique et dans le projet en question, même si, en ce qui concerne le partenariat avec l'Institut Pasteur, on pourrait émettre quelques doutes sur la visibilité internationale et sur la cohérence thématique du projet. Même si la question des normes sanitaires internationales a une certaine importance, on peut penser qu'un projet aussi largement pluridisciplinaire peut parfois avoir des problèmes de visibilité. Par ailleurs, même si la partie formation du projet est malheureusement peu fournie, certaines innovations sont intéressantes, notamment au niveau du Master, comme l'introduction du tutorat individuel. Il y a un véritable souci d'attirer les étudiants vers l'école doctorale et vers des activités de recherche, de les initier à la méthodologie particulière à ces études et à ces activités, ce qui est très positif.

Ce projet comporte néanmoins des points plus négatifs. Le premier est la question des partenariats, qui, de manière ostensible, ne font pas la part belle aux laboratoires et aux unités de recherche des universités. Il a bien entendu ce qu'a dit le directeur sur la participation future de l'université de Poitiers. On peut cependant regretter que, notamment en région parisienne, certains laboratoires d'universités comme Paris I, qui aurait pu constituer un apport certain à ce projet en économie, en relations internationales et en droit, n'y aient pas été associés plus en avant. On a donc l'impression d'un réseau thématique très élitiste, reposant sur des établissements prestigieux à forte visibilité internationale et qui développera des axes de recherche qui ne pourront malheureusement pas être profitables à un plus grand nombre de chercheurs et d'étudiants.

Le deuxième aspect négatif est la question de la gouvernance de cette nouvelle structure. Il y a dans la loi recherche des dispositions qui prévoient notamment certains critères à remplir en termes de composition du Conseil d'Administration, mais qui ne fixent aucune proportion des différents corps et des différents collèges. Il estime qu'il y a dans ce projet une nette exclusion à la fois des enseignants-chercheurs et des chercheurs, qui en sont pourtant la force vive, et des étudiants et doctorants, qui ne sont pas représentés au sein du Conseil d'Administration de cette fondation. L'UNEF avait présenté des amendements qui avaient été acceptés par les parlementaires avant d'être rejetés en Commission mixte paritaire, ce qui est regrettable. Il aurait été très important d'adresser un signe que les axes de recherche, la mise en œuvre et l'évaluation des priorités de recherche dans le cadre de ce réseau doivent associer fortement les chercheurs et les doctorants des établissements fondateurs. Le troisième point négatif est la question de la formation. L'UNEF estime que l'aspect formation de ce projet est extrêmement restrictif. Il ne concerne notamment que le niveau Master, avec la création d'un Master co-habilité entre les quatre établissements et portant sur les nouveaux modes de régulation. C'est une initiative intéressante, mais il aurait été bon de penser à l'adossement des formations à la recherche, à la fois à Sciences Po et dans les autres établissements fondateurs. Plus largement, il est très important que les 1^{ers} cycles bénéficient d'un adossement réel à la recherche, ce qui est malheureusement absent de ce projet. En outre, l'UNEF s'inquiète de ce que les réseaux thématiques de recherche avancée risquent d'introduire une hiérarchisation des thématiques de recherche et l'exclusion de certaines disciplines au niveau national, mais aussi au niveau de Sciences Po. On peut se poser la question de la pérennité de certains axes de recherche comme l'histoire, ne serait-ce que d'un point de vue budgétaire. On peut craindre que ce projet monopolise non seulement les dotations supplémentaires, mais aussi une grande partie des crédits existants. Jean-Baptiste Prévost a lu dans le projet qu'une partie des allocations de recherche des différents établissements participants seraient fléchées spécifiquement pour les projets doctoraux participant aux thématiques en question. Enfin, il a une question concernant le corps professoral à Sciences Po. Cette

question est peut-être moins liée à ce réseau thématique de recherche avancée, mais toujours dans le cadre de l'adossement des enseignements à la recherche, l'UNEF soutient la possibilité pour les enseignants d'exercer des activités de recherche de haut niveau. Cela passe par des décharges horaires qui permettent ces activités et par un corps professoral qui accueille un plus grand nombre de maîtres de conférence et de professeurs des universités. Il demande si cette dimension est prise en compte par la direction.

François RACHLINE souhaite faire une remarque de forme initiale. Il lui semble aussi qu'il y a des ajustements rédactionnels à apporter à ces textes. Puisque la date limite de dépôt des projets est en septembre, il reste encore un peu de temps pour le faire. Par ailleurs, il souhaite faire trois remarques qui sont liées. La première est qu'il y a en France une véritable réflexion sur l'avenir de la recherche et qu'il lui semble que les choses bougent, ce dont il se félicite. La deuxième est que la recherche à Sciences Po a une part très importante, notamment dans les dépenses budgétaires de la Fondation et de l'Institut, ce qui est une excellente chose. La troisième remarque est qu'il lui semble que ce projet va dans le bon sens, avec des ajustements qui seront nécessaires, tout simplement parce que pendant des siècles, la science a posé des problèmes qu'elle était en gros capable de résoudre par elle-même. Elle s'opposait aux dogmes sociaux, qui la rejetaient comme dans le cas de la rotation de la terre autour du soleil, mais elle trouvait peu à peu des réponses à l'intérieur même de la discipline. Il ne lui semble plus que ce soit le cas aujourd'hui. Les sciences posent des questions qu'elles ne sont plus à même de résoudre seules. Il lui semble que dans toutes les réflexions que l'on doit avoir sur un projet qui va porter sur les 20 à 25 prochaines années, on doit s'interroger par exemple sur l'émergence des nanotechnologies, qui dissolvent progressivement les frontières entre la physique, la chimie et l'anatomie. Il lui semble aussi que les neurosciences posent des questions majeures qui ne peuvent trouver de solutions que dans le débat avec les sciences sociales. Le fondement logique de ce réseau thématique de recherche avancée est un socle extrêmement dur, extrêmement fort, qu'il soutient entièrement, même s'il faut ajuster certaines thématiques et certaines manières de les aborder, comme l'a fait remarquer Annie Thomas.

Jean-Emmanuel COMBES indique que lors d'une réunion récente de l'association des anciens Sciences Po, Richard Descoings a présenté les grandes inflexions de son troisième mandat. Ces inflexions, qui marquent presque une rupture par rapport aux orientations précédentes, ont suscité l'enthousiasme parce qu'elles constituent une nouvelle façon d'investir vis-à-vis du futur, une nouvelle vision du rôle de Sciences Po, notamment à l'international, ainsi que l'obligation de réfléchir à un nouveau paradigme. Il invite les étudiants à approfondir les termes du projet présenté aujourd'hui. Il n'y a pas d'évidence et il y a certainement beaucoup d'éléments permettant de comprendre pourquoi un certain nombre de choses que l'on avait l'habitude de voir sont un train de changer. La question qui se pose maintenant est de savoir si l'institution aura les moyens de ses ambitions. Il faut essayer tous ensemble de faire en sorte de réunir les moyens de l'ambition formidable que porte Sciences Po.

Michel PEBEREAU estime que ce projet est extrêmement important. Il est très heureux que Sciences Po se soit associé à l'ENS, à l'Institut Pasteur et à l'INED, qui sont des institutions de dimension mondiale. L'Institut Pasteur est la plus connue des quatre au niveau international et l'INED est un des grands centres en matière démographique à l'échelle mondiale. Ce rassemblement est un excellent projet. Il aurait été heureux que Sciences Po soit un des co-auteurs du projet économique, mais les normes internationales, sur lesquelles Sciences Po travaillera, lui semblent également être un thème extrêmement important en France. Le fait d'aborder la question de ces normes avec des approches aussi pluridisciplinaires est extraordinairement porteur sur le plan de la recherche. La pluridisciplinarité sera un des éléments les plus importants du développement de la recherche dans les prochaines années. Le croisement d'expériences aussi différentes ne peut qu'être très positif pour la réflexion. Enfin, il s'associe à la remarque d'Annie Thomas sur la question des normes vues de façon négative. Un des problèmes posés par le document dans son ensemble est en effet de voir la norme essentiellement comme un facteur de défense contre des dangers divers. Elle peut aussi être un facteur d'accompagnement du développement. Il lui semble que l'on pourrait réviser le projet dans sa forme, à la fois en ce qui concerne les progrès que permettent les normes, mais aussi la façon dont les normes pourraient éviter d'enfoncer l'activité humaine dans l'immobilisme comme pourrait le faire le principe de précaution.

Richard DESCOINGS remercie Annie Thomas pour ses observations. Il rappelle que Sciences Po est généralement considéré comme exagérément favorable au processus de globalisation, mais il se rend compte à la relecture et après les propos de divers intervenants que ce texte donne en effet le sentiment que c'est essentiellement un réseau défensif, une sorte de ligne Maginot contre les progrès des normes internationales. Sous réserve de l'accord des institutions partenaires, que Sciences Po devrait pouvoir convaincre sans difficulté que l'on est allé trop loin dans l'application du principe de précaution par rapport aux interlocuteurs ministériels, il indique que ce texte sera modifié. Sans passer outre la façon dont un certain nombre de personnalités du monde politique, économique ou social s'inquiètent du développement des normes internationales, on peut montrer en quoi elles constituent des opportunités, comme celles développées au sein de l'OIT par le BIT. L'autre domaine où l'aspect positif de ces normes internationales est aussi une évidence est l'ensemble des questions environnementales. En matière environnementale, les normes purement nationales n'ont pas de sens. Il faudra donc rectifier ce document, en montrant qu'il peut y avoir des inquiétudes et des préoccupations, mais que l'on est dans un mouvement qui peut d'abord être un élément très favorable de régulation de la mondialisation. Il a plus de mal à répondre à la remarque de Madame Thomas sur le marché matrimonial de l'immigration. Pour les chercheurs, il y a bien un marché, c'est-à-dire une offre et une demande, ainsi que des prix. L'existence de ce marché fait partie des phénomènes migratoires. Peut-être faudra-t-il, dans la première phase qui suit ce thème, expliciter ce dont on parle. Il aurait du mal à convaincre les chercheurs de l'INED, qui sont à l'origine de cette proposition, à modifier les termes choisis, même s'il comprend bien la préoccupation de Madame Thomas sur l'utilisation politique de cette expression.

FIN DE L'ENREGISTREMENT (reste rédigé à partir des notes, des documents remis en séance et, pour le point sur l'évolution du tronc commun en Master et le point sur le bilan de l'aide sociale, à partir des interventions de Laurent Bigorgne et Pascale Leclerq sur les mêmes sujets en Commission paritaire.)

Richard DESCOINGS répond à la remarque de Jean-Baptiste Prévost sur la faible présence des universités dans ce réseau. Il fait remarquer que Paris I a été un des premiers établissements à s'engager dans un tel réseau de recherche.

Michel PEBEREAU

Jean-Baptiste PREVOST revient sur la question de la gouvernance et de la représentation des étudiants au sein du Conseil d'Administration.

Richard DESCOINGS répond que le sujet sera débattu à la rentrée.

Samia KHELIFI estime également que l'intitulé « marché matrimonial de l'immigration » est assez choquant.

Annie THOMAS fait une remarque sur l'immigration clandestine.

Samia KHELIFI

Richard DESCOINGS pense que l'on pourrait mettre le terme "marché" entre guillemets. Il n'en reste pas moins que c'est un objet de recherche pertinent.

Michel PEBEREAU fait une remarque sur le problème de la sensibilité des lecteurs. Il lit la résolution qui sera soumise au vote : « Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris approuve la participation de l'IEP de Paris au réseau thématique de recherche avancée "Nouveaux modes de régulation : convergence des sciences sociales et expérimentales" en tant que membre fondateur. »

c) Vote:

la résolution est adoptée à l'unanimité moins 4 voix.

II. EVOLUTION DU TRONC COMMUN EN MASTER

a) Exposé :

Laurent BIGORGNE rappelle que les discussions sur cette évolution se poursuivent depuis un certain temps, notamment avec la consultation d'un certain nombre d'enseignants et d'étudiants et plusieurs réunions du groupe de travail créé pour traiter de cette évolution. Il y a eu un fort investissement des étudiants et des enseignants sur cette question. Il y a aujourd'hui trois priorités. La première est de réaffirmer le fait qu'un diplômé de Sciences Po sort de Sciences Po avec un bagage intellectuel qui renvoie à la maîtrise de savoirs et d'outils, à des aptitudes et à des comportements forgés grâce à la formation intellectuelle fondamentale du tronc commun. C'est une des marques de fabrique de l'Institut et tous ceux avec qui Laurent Bigorgne a discuté ont fait savoir qu'ils souhaitaient que le tronc commun évolue tout en conservant son importance.

Le deuxième élément de discussion, qui est apparu en 2000 avec la diplômentation à bac+5 et qui est devenu particulièrement présent depuis 2003, lorsque l'on a affiné l'organisation des Masters, est la question de la charge de travail. C'est à la fois une question de volume horaire et de méthode. Les Masters de Sciences Po ont grandi et il faut s'en réjouir. Leur professionnalisation a progressé, tout comme la qualité de la formation spécialisée par la recherche ou en fonction des différents débouchés professionnels auxquels les étudiants aspirent. Mais le tronc commun n'a pas évolué, ni en fonction de ce que le 1^{er} cycle est devenu, à savoir une formation pluridisciplinaire, largement ouverte sur l'international, avec de forts contenus méthodologiques, ni en fonction de ce qu'est devenu le Master. De ce point de vue, Laurent Bigorgne plaide pour une concentration des éléments de tronc commun. Cette concentration serait déployée du 1^{er} cycle à la première année de Master pour les étudiants entrés à Sciences Po en 1^{er} cycle, et sur la 4^{ème} année pour les autres. En effet, il estime que la 5^{ème} année, qu'elle soit du côté du Master recherche ou du diplôme de Sciences Po, doit pouvoir, en termes de rythme de scolarité, d'emploi du temps, d'obligation de professionnaliser les étudiants et d'ouverture de sections en apprentissage, fonctionner suivant les impératifs méthodologiques de chaque Master. Concrètement, il est essentiel qu'en Master recherche, on puisse faire son étude de terrain, suivre les enseignements les plus utiles au moment où on rédige son mémoire, pour ensuite le soutenir devant un jury et éventuellement chercher à obtenir une bourse doctorale. Du côté du Master de Sciences Po, à un moment où on suit assidûment les forums, les rencontres-métiers, ou l'on a des enseignements très prenants, il est important de pouvoir se consacrer entièrement à déployer ses compétences en fonction d'une finalité qui est l'arrivée sur le marché du travail.

Le troisième point de discussion est le fait qu'il est nécessaire de réaffirmer le rôle de la formation intellectuelle fondamentale. Après de nombreuses discussions, Laurent Bigorgne a été convaincu par ceux qui estiment que la tripartition actuelle, qui n'est sans doute pas parfaite, doit demeurer. On doit s'assurer que les étudiants continueront à suivre un bloc d'économie, un bloc d'enjeux politiques et un bloc de questions internationales au sens large. Pour l'instant, cette tripartition est un peu forcée, au sens où la carte des enseignements est figée sur un cours d'enjeux politiques, un cours d'espace mondial et un cours d'économie. Si le Conseil souhaite que l'on avance sur la voie de cette réforme, on sera en mesure de proposer non plus un cours par bloc, mais plusieurs cours. Par exemple, en économie, plutôt qu'un seul cours de macroéconomie, on pourrait laisser le choix aux étudiants entre l'économie internationale, l'économie du marché du travail, la politique économique, la croissance et le développement. Au sein du bloc enjeux politiques, en plus du cours d'enjeux politiques tel qu'il existe aujourd'hui, on pourrait ouvrir de nouveaux cours, par exemple sur l'histoire constitutionnelle, la justice en démocratie, la place des sciences dans nos sociétés, les médias et la société. Ces cours seraient pluridisciplinaires et permettraient aux étudiants de suivre soit des enseignements introductifs de haut niveau pour ceux qui n'auraient pas suivi le 1^{er} cycle de Sciences Po, soit des cours plus pointus. Il en serait de même pour les questions internationales, qui pourraient proposer divers cours traitant des questions européennes et internationales. Chaque étudiant devrait suivre un cours au sein de chaque bloc pour compléter ou construire sa formation intellectuelle fondamentale lors de son parcours de Master à Sciences Po.

Pour résoudre avec ce dispositif la question de la charge horaire, on envisage de proposer aux étudiants des cours magistraux et des conférences de méthode de quatre heures hebdomadaires pour réaffirmer la place des grands enseignements magistraux. Pour permettre de desserrer la contrainte horaire des étudiants, certains blocs proposeraient des cours-séminaires d'une durée de deux heures. Enfin, pour réaffirmer le rôle du tronc commun, il y a trois objectifs à atteindre. Le premier est la lecture : chaque enseignement devrait être adossé à des lectures approfondies, afin de construire un parcours commun et de confronter les

étudiants à des textes importants. Laurent Bigorgne espère que l'on réussira à transmettre la culture de la citation des sources écrites. Le deuxième objectif est la réaffirmation de la place de l'écriture, avec la rédaction de notes de cinq à huit pages argumentées et étayées, avec citation de sources. Enfin, il faut réaffirmer ce pour quoi les étudiants de Sciences Po sont appréciés : la capacité à rendre compte en dix minutes de problèmes complexes dans un langage simple, argumenté, avec une hiérarchisation des idées dans la présentation. Il sait que tout le monde n'est pas d'accord avec cette tradition de Sciences Po, mais il estime qu'elle a le mérite d'être claire et d'afficher une ambition, qui est de rendre compte de problèmes complexes en un temps limité, qui est le temps de la vie professionnelle. Toujours dans le domaine de la prise de parole en public, il faudrait faire en sorte qu'autour de la lecture, on développe la culture de la discussion des textes. Le meilleur moyen de savoir qu'un étudiant a lu un texte n'est pas la fiche de lecture, mais la discussion en conférence de méthode, qui permet en outre de bénéficier des différentes approches d'étudiants français et internationaux venant de formations très variées.

b) Questions et observations :

Stanislav KUBACEK fait une remarque sur la méthode de cette réforme. Il indique qu'il a participé au groupe de travail, mais n'a pas été convié à discuter de tous les changements du tronc commun.

Virginie BATTU rappelle que l'UNEF s'est beaucoup investie sur ce dossier. Elle fait des remarques portant sur l'allègement de la charge de travail, la logique des trois blocs, et constate que l'on a beaucoup avancé sur cette réforme. Elle pose une question sur le nombre d'enseignants par bloc.

Stanislav KUBACEK affirme qu'on ne peut dire que les étudiants de Sciences Po ne travaillent pas.

François-Xavier PRIOLLAUD pense qu'il faudrait préciser qu'il y a un bloc « enjeux européens » et un bloc « enjeux internationaux ».

Frédéric BEN HAIM fait remarquer que Interzaide Fac Verte n'est pas habituellement systématiquement contre, ou systématiquement pour les projets proposés. Il remarque néanmoins que, pour celui-ci, certains choix essentiels n'ont pas été faits. Le projet présenté est imprécis. Il n'a pas, comme l'a souligné M. Kubacek, fait l'objet d'une concertation suffisante. Les membres du Conseil ont pris connaissance du projet en arrivant le matin-même. Il n'est pas fait de choix explicite, par exemple, entre travail plus "classique" (fiches, exposés) et discussions en mode séminaire.

Patrice-Michel LANGLUME se félicite des orientations du tronc commun en 4^{ème} année.

Emmanuel GOLDSTEIN fait une remarque sur le fait qu'il y aura plus de flexibilité.

Richard DESCOINGS souligne qu'il n'y a pas de réforme plus compliquée à gérer. Sur un tel sujet, tout est problème de curseur. Il est important de permettre une évolution sans rupture. En ce qui concerne la position du curseur, tous les étudiants doivent maîtriser l'anglais et certains éléments fondamentaux de l'économie, des enjeux politiques et des enjeux internationaux.

Frédéric BEN HAIM pense qu'un report du vote de la réforme serait préférable ; on constate bien que l'on fait de l'improvisation en plein Conseil.

Virginie BATTU pose une question sur la possibilité de prendre une deuxième langue étrangère.

c) Vote :

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité moins 2 voix.

III. INTRODUCTION DU CHINOIS COMME EPREUVE DE LANGUES AUX EXAMENS D'ENTREE A SCIENCES PO

Michel PEBEREAU lit la résolution : « Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris approuve l'introduction du chinois classique (mandarin) parmi les langues proposées aux examens d'entrée en 1^{ère} et 2^{ème} année de 1^{er} cycle et en 1^{ère} année du diplôme de l'IEP de Paris. »

Vote :

La résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. ACCORD DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TELECOMMUNICATIONS

a) Exposé :

Richard DESCOINGS présente les modalités de cet accord qui permettra aux élèves de Télécom Paris, candidats à l'entrée en Master à Sciences Po, d'être admis sur la base d'un dossier de candidature et d'un entretien d'admission devant un jury sans avoir à passer les épreuves écrites d'admissibilité. En fonction de leurs obligations de scolarité à Télécom Paris, des aménagements de scolarité à Sciences Po pourront leur être proposés au cas par cas. Cette convention de partenariat est signée pour une période de trois ans au terme de laquelle un bilan des admissions sera établi.

b) Questions et observations :

Pascal ACHARD

Richard DESCOINGS

c) Vote :

La convention de partenariat avec l'ENST est adoptée à l'unanimité moins 4 voix.

V. BILAN DE L'AIDE SOCIALE

a) Exposé :

Pascale LECLERQ présente le bilan de l'aide sociale pour l'année universitaire 2005-2006, qui fait la synthèse de toutes les aides mobilisées au profit des étudiants de Sciences Po, qu'elles soient financées par l'Etat, d'autres partenaires publics ou privés, ou sur fonds propres. Elle rappelle que Sciences Po fait beaucoup dans le domaine de l'aide sociale et fait également beaucoup pour mobiliser d'autres ressources pour les étudiants qui en ont besoin. Le volume global des aides versées en 2005 au bénéfice des étudiants de Sciences Po était de 4,7 millions d'euros. Sciences Po a financé sur ses fonds propres 43% de ce volume global. Parmi les grandes tendances de l'année 2005-2006, on constate une augmentation significative du nombre de boursiers sur critères sociaux. Les aides publiques accordées aux étudiants de Sciences Po ont augmenté de 42% et les boursiers sur critères sociaux sont passés de 305 l'an passé à 433 cette année. Le nombre de bénéficiaires de bourses de mérite a également augmenté, puisqu'ils sont passés de 116 l'année dernière à 164 cette année, soit une hausse de 41%. En outre, un étudiant sur deux a bénéficié d'une aide à la mobilité internationale en 2005. En ce qui concerne les aides publiques, on constate une hausse de 52% depuis deux ans. Le bilan envoyé aux membres du Conseil de Direction détaille la répartition de ces aides. En ce qui concerne l'aide sur fonds propres de Sciences Po, elle rappelle que pour les étudiants français, tout boursier du CROUS reçoit un complément correspondant à 50% du montant versé par le CROUS. Depuis la rentrée 2004-2005, un sixième échelon a été créé pour les étudiants les plus démunis. Ceux-ci, avec la bourse du CROUS et le complément versé par Sciences Po, reçoivent 6 080 euros par an. Au total, 366 étudiants bénéficient de ces compléments de bourse pour un montant global de 556 000 euros. Les étudiants européens reçoivent les mêmes bourses que les étudiants français, mais uniquement sur fonds propres de Sciences Po, puisqu'ils ne reçoivent pas d'aide de l'Etat. Cette année, 76 étudiants européens ont bénéficié de bourses de Sciences Po pour un montant total de 292 566 euros. Les étudiants internationaux non européens bénéficient de bourses pouvant aller jusqu'à 11 000 euros par an. Cette année, 150 étudiants non européens se sont vu attribuer des bourses de Sciences Po, pour un montant total de 893 887 euros. Pascale Leclercq rappelle que la commission de suivi social a été créée cette année pour examiner au cas par cas les demandes d'étudiants estimant ne pas avoir reçu l'aide ou l'exonération à laquelle ils pourraient avoir droit. 305 dossiers ont été traités tout au long de l'année et 166 réductions de droits de scolarité ont été accordées pour un volume global de 172 250 euros. Enfin, l'aide à la mobilité internationale, qui a bénéficié à la moitié des étudiants faisant un séjour à l'étranger, soit 285 bénéficiaires, a atteint 503 975 euros cette année. Cette aide à la mobilité a des sources de financement variées. Sur les 285 étudiants en ayant bénéficié, 220 sont des étudiants de 3^{ème} année.

b) Questions et observations :

Michel PEBEREAU

Pascal ACHARD

Stanislav KUBACEK

Virginie BATTU

Richard DESCOINGS fait remarquer qu'en deux ans, le nombre de boursiers a augmenté de moitié.

Michel PEBEREAU estime que le bilan de l'aide sociale est très satisfaisant.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 22 MAI 2006

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Frédéric BEN HAIM regrette que la semaine dernière, la célébration des 60 ans de la refondation de Sciences Po ait conduit à bouleverser l'organisation des examens, qui ont été délocalisés à Arcueil dans des conditions très complexes pour les étudiants.

La séance est levée à 10h44.